

5 - Administration générale

Cotisations 2014 à l'ADF et à l'IFET

Rapport n° CP/2014/582

Service gestionnaire :

Direction des services de l'assemblée

Résumé :

Ce rapport concerne le versement à l'Assemblée des départements de France (ADF) et à l'Institut pour la formation des élus territoriaux (IFET) des cotisations au titre de l'adhésion du Département pour l'année 2014.

I. Cotisation 2014 à l'ADF

J'ai été sollicité par l'Assemblée des départements de France (ADF) en vue de renouveler l'adhésion de notre collectivité pour l'année 2014.

La cotisation du Département du Bas-Rhin s'élève à 85.742,98 € soit 0,078 € par habitant, valeur inchangée depuis 2010.

II. Cotisation 2014 à l'IFET

Dans le cadre des orientations qui ont été définies lors de la session plénière du Conseil Général du 26 mai dernier au titre de la formation des membres de l'assemblée, il a été décidé de renouveler pour 2014 l'adhésion du Département du Bas-Rhin à l'Institut pour la formation des élus territoriaux (IFET) à Paris, eu égard à l'intérêt des formations qui y sont dispensées en faveur des conseillers généraux.

Les modalités de l'adhésion de notre collectivité se traduiraient d'une part par le versement d'une cotisation annuelle forfaitaire d'un montant de 3 500 €, d'autre part par l'organisation d'une journée de formation en intra à Strasbourg, sur une thématique restant à définir, pour un montant de 3 000 €.

De plus, cette adhésion institutionnelle entraîne l'application d'un tarif préférentiel lors de l'inscription individuelle de conseillers généraux du Bas-Rhin aux sessions de formation et journées d'étude proposées par l'IFET tout au long de l'année.

Au vu de la délégation consentie à cet effet à la commission permanente par délibération du Conseil Général du 31 mars 2011 (n° CG/2011/9), je vous saurais gré de bien vouloir vous prononcer.

En cas d'accord de votre part, les dépenses sont à prélever sur les lignes de crédits suivantes :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15028	011-6281-021	85 800,00 €	85 800,00 €	85 742,98 €
32034	011-6281-021	3 360,00 €	3 500,06 €	3 500,00 €
1253	65-6535-021	15 000,00 €	9 000,00 €	3 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide de verser à l'Assemblée des départements de France (ADF) une cotisation d'un montant de 85.742,98 € au titre de l'adhésion du Département du Bas-Rhin pour l'année 2014.

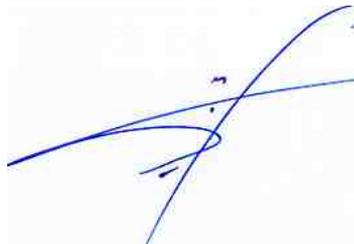
Elle approuve en outre le renouvellement de l'adhésion du Département du Bas-Rhin à l'Institut pour la formation des élus territoriaux (IFET) à Paris pour l'exercice 2014 et à ce titre :

- décide de verser à l'IFET une cotisation forfaitaire d'un montant de 3 500 € pour l'année 2014

- décide d'engager un montant de 3 000 € en vue de la réalisation par l'IFET d'une journée de formation en intra à Strasbourg, sur une thématique restant à définir.

Strasbourg, le 19/08/14

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL